



## Compte-rendu Réunion avec la mairie du 28 juillet à Riez

### Présents

Nom	Production / fonction	email	N° téléphone
MEURANT François	Maraîchage à Riez	<a href="mailto:lesjardinsduvallon@orange.fr">lesjardinsduvallon@orange.fr</a>	06 09 13 44 97
AVELINE Louis-Marie	pain bio à Brunet secrétaire de l'association Bienvenue à la Ferme	<a href="mailto:jasricavy@club-internet.fr">jasricavy@club-internet.fr</a>	06 01 76 32 14
DAUMAS Gérard	maraîchage bio représentant des producteurs du marché de Riez	<a href="mailto:gerard-daumas@wanadoo.fr">gerard-daumas@wanadoo.fr</a>	06 82 81 91 25
GIORDALENGO Jacques	<i>Placier marché de Riez</i>	<a href="mailto:jacques.riez@hotmail.fr">jacques.riez@hotmail.fr</a>	06 75 18 33 60
GIORDALENGO Isabelle	<i>Conseillère municipale élue de Riez en charge du carré paysan</i>	<a href="mailto:isabellegiordanengo@orange.fr">isabellegiordanengo@orange.fr</a>	04 92 77 99 00
METZGER Jean-Claude	<i>adjoint au Maire de Riez</i>		04 92 77 99 00
COURTIL Luc	<i>Parc Naturel Régional du Verdon</i>	<a href="mailto:lcourtill@parcduverdon.fr">lcourtill@parcduverdon.fr</a>	06 71 45 99 54
MAROIS Noline	<i>Chambre d'Agriculture 04 et Bienvenue à la Ferme</i>	<a href="mailto:nmarois@ahp.chambagri.fr">nmarois@ahp.chambagri.fr</a>	06 77 84 11 19

### Excusés

LAGARDE Gérard	<i>élu de Riez</i>		
----------------	--------------------	--	--

### Origine de cette réunion

Suite à la réunion du 17 juin, les organisateurs ont compris que de nombreuses questions restent à traiter avant la mise en place de ce carré paysan. Le souhait n'est pas de faire quelque chose à l'encontre des producteurs qui participent habituellement au marché, mais AVEC eux.

Il était donc nécessaire de prendre le temps de bien réfléchir à ce projet avant de le mettre en place concrètement.

**Au vu de ces éléments,**

**Une nouvelle rencontre avec la mairie de Riez (élu et placier), le parc du Verdon (chargé de projet), Bienvenue à la Ferme (un représentant des producteurs et la technicienne), et un représentant des producteurs du marché de Riez a été organisée ce 28 juillet pour décider de la suite à donner au projet de carré paysan.**

## Questions des producteurs à résoudre avec la mairie

Questions	Réponses
1/ Pourquoi ne pas créer un marché un autre jour que le marché hebdomadaire ?	Mme Giordanengo représente la position de la mairie : elle indique qu'il est hors de question d'organiser un marché un autre jour.
2/ Le carré n'est pas exhaustif, quelle lisibilité pour les producteurs qui restent sur le marché hebdomadaire traditionnel ?	Il est possible de proposer à ces producteurs de les aider à mettre en place une identification pour indiquer leur statut de producteur (panneaux, logo...). Possibilité aussi d'un dépliant à distribuer aux clients qui donne la liste les producteurs qui souhaitent communiquer sur tout le marché de Riez. Ce document pourrait être disponible sur le carré ou sur les stands des producteurs sur le marché.
3/ Quelle pérennité du carré sur l'année ?	Le carré doit avoir son sens toute l'année comme le marché hebdomadaire. L'idée est de poursuivre en hiver. La seule raison qui pourrait faire arrêter quelques semaines est l'absence de production à vendre, car le principe premier du carré est de vendre les productions qui sont produites par les producteurs locaux.
4/ Quel emplacement pour le carré paysan ?	La mairie a proposé l'aire de jeux (proche du parking du collège de Riez). Mme Giordanengo soulève un problème d'accès à l'électricité pour l'aire de jeux, mais Jacques Giordanengo indique qu'il va s'arranger pour résoudre ce problème.
4 bis/ Quel emplacement pour le carré en saison creuse ? Serait-il possible de le rapprocher au centre hors saison estivale ?	Vu avec la mairie : l'emplacement sera et restera toute l'année au niveau de l'aire de jeux. Il n'y a pas de possibilité de rapprocher le carré en hiver. Il faut savoir que c'est un emplacement intéressant dans le sens où le parking du collège est le principal parking hors saison estivale.
5/ D'où vont venir les producteurs ?	Les producteurs seront choisis selon les priorités définies avec les élus de Riez : <i>1 : Riez, 2 : communes limitrophes de Riez, 3 : communes du Parc naturel régional du Verdon, 4 : communes 04/83.</i> L'idée du carré de producteurs est aussi d'être « VRAI », c'est-à-dire que si un produit est manquant à la production, alors il est manquant à la vente.
6/ Est-ce qu'il faut s'engager sur la durée pour le carré paysan ?	On demande une inscription à l'avance pour y participer, sans obligation à les faire tous, mais il faut être présent quand on est inscrit. L'objectif étant d'avoir un marché à l'année pour avoir une crédibilité vis-à-vis des clients, les producteurs souhaitant faire le carré à l'année seront favorisés.
7/ Quel tarif pour le carré paysan en 2016, puis 2017 ?	2016 : même tarif que le marché hebdomadaire de Riez. 2017 : tarif en cours de fixation avec la mairie. <i>Objectif</i> : même tarif que le marché hebdomadaire de Riez.

Une banderole de 5m x 1m sera mise en place devant le carré :



Il est envisagé d'installer des oriflammes pour matérialiser les limites du carré paysan.

Un panneau visible sur tous les stands des producteurs présents sur le marché hebdomadaire de Riez sera proposé, afin d'identifier clairement que les producteurs locaux ne se situent pas uniquement au sein du carré paysan.

Un dépliant sera distribué aux clients pour donner la liste des producteurs locaux du marché de Riez (et qui souhaitent y figurer). Ce document sera disponible sur le carré ou sur les stands des producteurs sur le marché.



### Aspects pratiques et calendrier

**Le 1er carré paysan aura lieu le samedi 3 septembre. Il aura lieu tous les samedis.**

La charte et le dossier d'inscription seront à signer impérativement avant la première participation au carré. Ils seront envoyés par mail à tous les producteurs du marché de Riez qui se sont dits intéressés ou qui ont laissé leur adresse mail, ainsi qu'aux adhérents à Bienvenue à la Ferme.

**La réunion de lancement aura lieu le : **jeudi 25 août à 9h** à la mairie de Riez.**

**Les inscriptions au carré se feront par mail ou courrier avant le 23 août ou sur place à la réunion du 25 août.**